

| | |
|--|---|
| <p>BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR</p> <p>CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE)</p> <p><i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i></p> <p>Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles</p> <p>tel: 02/227.57.02</p> <p>Site internet : https://www.irceline.be</p> | <p>VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ </p> |
| | <p></p> |
| | <p></p> |

Mardi 11 février 18h30

BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES : FIN DE LA PHASE D'INFORMATION

Les concentrations de particules fines sont descendues en-dessous du seuil d'information.

SITUATION ACTUELLE

Au cours de la journée, les concentrations moyennes de particules fines sur 24 heures sont repassées sous le seuil d'information de 35 µg/m³ (PM_{2,5}) et de 50 µg/m³ (PM₁₀). À 18 heures, les concentrations moyennes de PM_{2,5} sur 24 heures étaient de 34,7 µg/m³ en Flandre, de 15,2 µg/m³ en Wallonie et de 25,7 µg/m³ à Bruxelles. Les concentrations moyennes de PM₁₀ sur 24 heures étaient de 42 µg/m³ en Flandre, 18 µg/m³ en Wallonie et 29 µg/m³ à Bruxelles.

Les PM_{2,5} regroupent toutes les particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres. Les PM₁₀ regroupent toutes les particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. 35 µg/m³ (PM_{2,5}) et 50 µg/m³ (PM₁₀) sont les seuils à partir desquels la phase d'information est activée et la population informée en Belgique.

Les concentrations de particules fines en moyenne sur les dernières 24h se situent sous les seuils d'information. La phase d'information qui était en vigueur en Flandre et à Bruxelles depuis hier lundi 10 février 2025 est désactivée.

SITUATION POUR AUJOURD'HUI ET LES PROCHAINS JOURS

Grâce à des courants d'air plus méridionaux, nous ne sommes plus sous l'influence de la pollution venant d'Europe de l'Est et la qualité de l'air s'est progressivement améliorée au cours de la journée. Aucun dépassement du seuil d'information n'est attendu dans les prochains jours. Toutefois, les concentrations de particules restent élevées dans une grande partie de l'Europe de l'Est. Vers la fin de la semaine, il pourrait y avoir à nouveau un afflux d'air continental avec des augmentations possibles des concentrations de particules. Si les seuils sont dépassés, cela sera communiqué par le biais de nouveaux bulletins d'information.

RECOMMANDATIONS EN CAS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'INFORMATION

Pour plus d'informations sur les recommandations spécifiques dans les Régions, veuillez-vous référer aux communications régionales (voir sites web et personnes de contact ci-dessous).

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ ET PRÉCAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations de polluants dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les **symptômes** suivants peuvent être observés :

- la diminution des fonctions respiratoires ;
- une augmentation des maladies respiratoires (bronchites, ...)
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques ou souffrant de problèmes respiratoires chroniques.

Pour les **personnes exposées à un niveau de risque plus élevé** :

- les personnes souffrant de problèmes respiratoires et cardiaques,
- les asthmatiques,
- les personnes âgées et les très jeunes enfants,

il est particulièrement conseillé, dans les zones exposées à des concentrations élevées en polluants, de ne pas réaliser d'exercice physique intense et/ou prolongé (comme le jogging par exemple). **En cas de nécessité, il ne faut pas hésiter à prendre un avis médical.**

En raison de leur très faible dimension (diamètre au moins 5 fois inférieur à l'épaisseur d'un cheveu), les particules se répandent aisément dans tous les environnements. Pour cette raison, les habitations ne constituent pas un rempart contre les concentrations élevées en particules fines venant de l'extérieur.

PERSONNES DE CONTACT

En Flandre:

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): Michiel Verhamme 0476/70.55.29.
<https://www.vmm.be>

À Bruxelles:

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures :
<http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement :
info@environnement.brussels ou 02/775.75.75
- Bruxelles-Environnement : Service presse: presse@environnement.brussels – 0490/52.37.89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Alexandre Azer-Nessim (porte-parole) – GSM : 0477/44 24 87 - Email : aazer-nessim@gov.brussels

En Wallonie:

- Cabinet du Ministre Yves Coppieters : Jérôme Hardy (porte-parole) – GSM : 0497/54 02 51 - Email : jerome.hardy@gov.wallonie.be
<https://www.awac.be/>

CELINE:

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <https://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)